

L'association Athéna mise sur le compostage collectif

L'association Athéna accompagne les habitants dans le compostage de leurs déchets de cuisine. Un geste qui va devenir obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Epluchures, restes de fruits ou légumes, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, tous ces déchets de cuisine pèsent près de 30 % du poids d'une poubelle. Au 1^{er} janvier 2024, chaque habitant devra trier ses biodéchets à la source, autrement dit de ne plus les mettre dans la poubelle des ordures ménagères. Une application directe de la loi Agec (Antigaspillage pour une économie circulaire), de février 2020, qui impose le recyclage et la mise en place de nouvelles filières. ValDem annonce avoir distribué 341 composteurs individuels. Il a pour objectif d'installer 60 composteurs collectifs d'ici 2026. Le compostage collectif consiste à installer un site de compostage géré collectivement par des voisins.

« Déjà une vingtaine de composteurs collectifs ont été installés dont la moitié à Vendôme. Et d'autres projets sont à venir », avance Lénaïg Le Nen, coordinatrice et éducatrice à l'environnement à Athéna. L'association est missionnée par les syndicats ValDem et Syvalorm pour accompagner l'installation de composteurs collectifs. Les derniers en date ont été mis en service à Trôo, Lisle, Mondoubleau et Lunay.



Lénaïg Le Nen, coordinatrice et éducatrice à l'environnement à l'association Athéna, accompagne les habitants qui ont des composteurs collectifs. (Photo NR)

Pour les composteurs collectifs, Athéna contacte les habitants d'un quartier, « il faut un minimum de quatre foyers pour entreprendre le projet », précise Lénaïg Le Nen. « On fait du porte-à-porte, pour faire connaître l'initiative, identifier les réticences et les motivations », poursuit la coordinatrice. L'emplacement est décidé avec les habitants, les élus des communes et les syndicats qui mettent à disposition les bacs à compost et la signalétique. « On donne un seau pour le compost à chaque foyer inscrit.

Cela permet de savoir qui participe et de donner les consignes », insiste Lénaïg Le Nen.

Les habitants sont accompagnés trois ans

Les habitants qui compostent collectivement sont accompagnés sur une durée de trois ans. Les premiers temps, des points sont faits une fois par mois, « pour identifier les erreurs de tri, répondre aux questions, inscrire de nouvelles personnes. Normalement, ils sont autonomes au bout d'un an », pointe l'éducatrice à l'environnement. Après un an, si le contenu du bac est bien brassé, les habitants peuvent utiliser le compost. ValDem propose à la vente des composteurs à prix subventionnés. Un simple justificatif de domicile permet de faire la demande et de venir chercher le sien dans les bureaux du syndicat ValDem, sur

les heures d'ouverture. En raison des soucis d'approvisionnement sur les produits en bois, ValDem propose provisoirement le composteur en plastique recyclé (20 €). Les personnes résidant en appartement sont également concernées par cette obligation de tri. Au moins deux possibilités s'offrent à elles : opter pour un composteur adapté à la vie intérieure, ou pour un lombricomposteur où des vers de terre se nourrissent des déchets et produisent un terreau peu odorant.

Philippe Ridou

pratique

Les règles du compostage

- > Positionner le composteur à mi-ombre mi-soleil
- > On y met les restes de fruits et légumes, plantes, marc de café, thé avec le filtre papier, restes de féculents, coques de noix, papier kraft et carton brut en morceaux
- > On n'y met pas : tonte d'herbe, cendres, mauvaises herbes, viande, poisson, sacs plastiques biodégradables, déjection de chats et chiens, capsules de café en plastique
- > À chaque apport de déchets humides (par exemple : épluchures), mettre la même



Le dernier composteur collectif en date a été mis en service à Trôo, vendredi 13 octobre. (Photo Athéna)

jardinage

Le chrysanthème d'automne est très agréable, il est plus rustique et très florifère. A la fin d'août, il commence à dévoiler toute sa beauté. On peut se procurer plusieurs teintes chatoyantes.

CHRYSANTHÈMES
Multi-fleurs, Pompons

à partir de 3,80 €

OFFRE SPÉCIALE

30 Pensées 16 €

